
Ressources naturelles et Développement de l'énergie

RAPPORT ANNUEL
2020-2021



Ressources naturelles et Développement de l'énergie
Rapport annuel 2020-2021

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000,
Fredericton (N.-B.)
E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-2937-9 (version imprimée bilingue)
ISBN 978-1-4605-2939-3 (version PDF française)
ISBN 978-1-4605-2938-6 (version PDF anglaise)

ISSN 2561-1550 (version imprimée bilingue)
ISSN 2561-1577 (version PDF française)
ISSN 2561-1569 (version PDF anglaise)

13527 | 2021.11 | imprimé au Nouveau-Brunswick

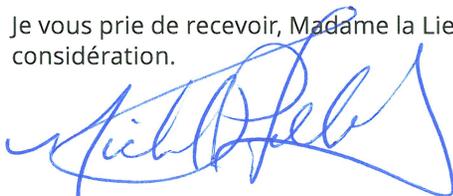
LETTRES D'ACCOMPAGNEMENT

Du ministre à la lieutenant-gouverneure
Son Honneur l'honorable Brenda Murphy
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenant-Gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.

A blue ink signature of Mike Holland, written in a cursive style.

L'honorable Mike Holland
Ministre

Du sous-ministre au ministre
L'honorable Mike Holland,
Ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel faisant état des activités du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie au cours de l'exercice financier du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués,

A blue ink signature of Tom MacFarlane, written in a cursive style.

Tom MacFarlane
Sous-ministre

Table des matières

Message du ministre	1
Message du sous-ministre	2
Priorités du gouvernement	3
Faits saillants	4
Mesures de rendement	5
Survol des activités du Ministère.	8
Vue d'ensemble des divisions et faits saillants	9
Information financière	15
Résumé des activités de recrutement.	17
Résumé des projets de loi et des activités législatives.	18
Résumé des activités liées aux langues officielles	20
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	22
Rapport en vertu de la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	24
Annexe A : Sylviculture	25
Annexe B : Récolte sur les terres de la Couronne	26
Annexe C : Incendies.	27
Annexe D : Poissons et faune.	28

Message du ministre

La population du Nouveau-Brunswick a la chance de vivre dans une province riche en ressources naturelles. Celles-ci figurent parmi les meilleurs atouts de notre province et elles offrent quelques-unes des plus importantes possibilités de croissance économique.

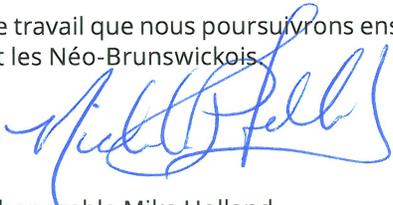
Étant moi-même un fervent adepte de plein air qui entretient des liens étroits tout particulièrement avec les régions rurales du Nouveau-Brunswick, je suis fier du travail du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie dans les secteurs de la foresterie, de la faune, du poisson, de l'énergie, des mines et des ressources minérales et de la gestion des terres de la Couronne.

La dernière année a été marquée par les défis reliés à la pandémie de COVID-19, mais notre ministère a réussi à poursuivre son travail essentiel sans fléchir.

Je suis particulièrement fier de plusieurs réussites dans les domaines de la chasse et de la pêche. Nous avons instauré une saison de chasse au dindon sauvage, prolongé les dates de chasse le dimanche et apporté des modifications afin d'augmenter le nombre de bulletins de participation au tirage des permis de chasse à l'original pour ceux qui n'ont pas été tirés au sort des 20 dernières années.

Aucun de ces accomplissements n'aurait été possible sans le travail acharné du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie. Merci à tous pour votre expertise et votre engagement, je vous en suis très reconnaissant.

Le travail que nous poursuivrons ensemble permettra d'optimiser nos ressources pour les Néo-Brunswickoises et les Néo-Brunswickois.

A blue ink signature of Mike Holland, written in a cursive style.

L'honorable Mike Holland
Ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie

Message du sous-ministre

Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie apporte une contribution fondamentale à l'économie provinciale en appuyant la création d'emplois et la croissance économique dans les secteurs de l'énergie, de la foresterie, des ressources halieutiques et fauniques, et des mines. Son objectif, dans tout ce qu'il entreprend, est de s'assurer que les ressources naturelles du Nouveau-Brunswick sont exploitées en toute sécurité et de manière responsable.

La transition du Nouveau-Brunswick vers une économie à faibles émissions de carbone dans le cadre du plan d'action sur les changements climatiques demeure une priorité, avec un accent mis sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et au développement de nouvelles technologies à faibles émissions de carbone. En 2020-2021, le Nouveau-Brunswick a fourni à sa population environ 51 % d'énergie renouvelable issue de biogaz, de la biomasse et de ressources hydrauliques et éoliennes.

Le secteur de la foresterie contribue grandement à l'économie du Nouveau-Brunswick, et sa durabilité et sa compétitivité à long terme impliquent un équilibre fragile entre la récolte et la conservation. Le recours à la technologie pour optimiser les forêts et l'inventaire des terres constitue un avancement important dans la gestion de cette vaste ressource.

La pandémie de COVID-19 a entraîné son lot d'obstacles et a forcé le redéploiement temporaire des rôles au sein du personnel du Ministère. Des ressources ont été déployées dans plusieurs ministères pour prêter main-forte dans la lutte contre la COVID. Je suis fier de la façon dont les membres du personnel du Ministère ont relevé les défis tout en poursuivant leur travail acharné et leur engagement jour après jour.

Le Ministère n'aurait jamais pu accomplir tout ce travail sans le dévouement et l'expertise de son personnel, que je remercie pour sa passion et son professionnalisme.

A blue ink signature of Tom MacFarlane, written in a cursive style.

Tom MacFarlane
Sous-ministre

Priorités du gouvernement

AU SERVICE DES NÉO-BRUNSWICKOIS : UNE ÉQUIPE, UN GNB

Une équipe, un GNB est la nouvelle approche collaborative adoptée à l'égard de notre mode de fonctionnement. Elle représente une fonction publique qui travaille ensemble comme un tout unique pour les Néo-Brunswickois. Nous avons découvert de nouvelles façons novatrices de poursuivre nos activités, des moyens qui ont permis d'obtenir les résultats nécessaires aux Néo-Brunswickois avec plus d'efficacité et d'efficience que jamais. Notre plan d'action s'inscrit dans un état d'esprit axé sur les objectifs, l'urgence et les résultats.

Nous travaillons tous les jours dans le but d'améliorer la façon dont les ministères :

- communiquent les uns avec les autres;
- collaborent dans le cadre de projets importants; et
- favorisent les objectifs et les responsabilités.

GESTION STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNELLE

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle fondé sur des pratiques opérationnelles d'avant-garde pour élaborer, communiquer et examiner la stratégie. Ce processus procure aux services publics un moyen éprouvé de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la responsabilisation et de favoriser l'amélioration continue.

L'élaboration de la stratégie, à l'aide du système de gestion officielle, commence avec la feuille de route du gouvernement pour l'avenir du Nouveau-Brunswick, laquelle est axée sur des priorités clés et l'importance de rendre des comptes au public.

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Notre vision pour 2020-2021 est un Nouveau-Brunswick dynamique et durable. Pour progresser vers la réalisation d'une telle vision, nous devons nous concentrer sur les priorités de notre gouvernement :

- Un secteur privé dynamisé;
- Des communautés dynamiques et durables;
- Un gouvernement abordable, prêt à agir et hautement performant;
- Des soins de santé publique fiables;
- Une éducation de première classe; et
- L'environnement.

RÉPONSE À LA COVID-19

Parmi les priorités du GNB au cours de la dernière année, la réponse à la pandémie de COVID-19 était au premier plan. Notre ministère a soutenu le GNB dans sa réponse à la pandémie en affectant ou en détachant plus de 170 employés pour des durées variables afin qu'ils prêtent main-forte aux activités liées à la lutte contre la COVID-19 dans la province. Une grande partie du personnel a été affectée en soutien au ministère de la Sécurité publique et au ministère de la Santé dans les postes frontaliers et les cliniques de vaccination respectivement. Les services essentiels ont été maintenus tout au long de la pandémie de COVID-19. Les procédures opérationnelles normalisées ont été modifiées pour s'aligner sur les directives de la Santé publique et les bureaux de la province ont été préparés avec des mesures de sécurité renforcées afin d'assurer en retour au travail sécuritaire.

Faits saillants

Durant l'exercice 2020-2021, le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie s'est concentré sur ces priorités gouvernementales par les moyens suivants :

- Mise en service de deux projets d'éoliennes locaux avec des partenaires des Premières Nations, soit le projet Wocawson (20 MW) et le projet énergétique de Wisokolamson (18 MW).
- Collaboration avec Énergie NB afin d'accroître à 51 % la proportion de la consommation d'électricité provenant de ressources renouvelables dans la province.
- Création d'un nouveau *Règlement sur la chasse au dindon sauvage* afin d'établir une saison de chasse au dindon sauvage, y compris instaurer des permis de chasse spécifiques avec un système de demande et de tirage au sort.
- Déploiement de la phase 1 des permis groupés, qui introduit un forfait « gros gibier » pour les résidents pouvant comprendre un permis pour la chasse au cerf de Virginie, à l'ours et aux animaux nuisibles à prix réduit, rend gratuits les permis pour les mineurs, et inclut la pêche sous la glace aux permis de pêche pour les résidents sans frais supplémentaires.
- Modification au *Règlement sur la chasse à l'original* afin d'augmenter le nombre de bulletins de participation du tirage pour les résidents n'ayant pas été tirés au sort depuis 20 ans ou plus, et de rendre obligatoire la preuve d'une formation ou d'une expérience de chasse adéquate pour être admissible au tirage.
- Lutte contre les incendies de forêt de la saison 2020, qui a été l'une des plus sèches de l'histoire récente. Ces conditions ont causé l'augmentation du nombre d'incendies et de la superficie touchée, soit 462 incendies pour un total de 1 389 ha de terrain forestier ravagé, comparativement à la moyenne de 236 incendies pour 320 ha de terrain forestier pour les dix dernières années.
- Poursuite du travail sur l'initiative Patrimoine naturel visant à doubler le réseau des terres et des eaux douces protégées en permanence au Nouveau-Brunswick. Lancement du nouveau site Web de Patrimoine naturel, qui fournit aux citoyens un moyen de consulter et de faire des commentaires sur les sites à l'étude pour leur conservation, ainsi que de proposer de nouveaux sites.
- Évaluation d'un total de 1 967 sites de récolte, de sylviculture et de construction de routes où un total de 8 263 indicateurs clés du rendement ont été évalués et suivis par le biais d'un système de gestion officiel. Les évaluations en question ont abouti à la certification environnementale fructueuse de tous les permis de coupes sur les terres de la Couronne.
- Lancement d'une nouvelle carte géologique numérique sans couture de la province accessible aux clients sur le portail de données ouvertes des études géologiques du Nouveau-Brunswick.

Mesures de rendement

RÉDUCTION DU TAUX D'INCIDENTS DÉCLARÉS (TID) EN MILIEU DE TRAVAIL EN CE QUI A TRAIT AUX ACCIDENTS ET AUX BLESSURES.

DESCRIPTION DE LA PRIORITÉ

Réduire le taux d'incidents déclarés (TID) en ce qui a trait aux accidents et aux blessures au travail de 10 % en deux ans, d'ici 2021, au moyen d'initiatives ciblées visant à améliorer la culture de sécurité au sein du Ministère.

(TID : nombre d'employés à temps plein par tranche de 100 touchés par un accident ou une maladie devant être déclaré pour une année donnée).

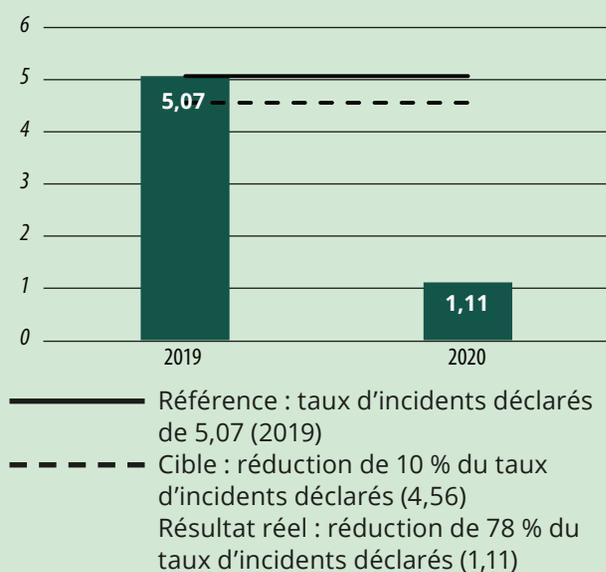
IMPORTANCE DE LA PRIORITÉ

Le Ministère s'est engagé dans un programme de santé et de sécurité qui vise à améliorer la santé et la sécurité au travail et à prévenir les blessures, les accidents et les maladies sur les lieux de travail. Ce programme actif de santé et de sécurité servira à protéger l'ensemble des employés, des biens et des visiteurs sur les lieux de travail. Le Ministère est tenu par la loi d'assurer la santé et la sécurité de ses employés. Nous sommes responsables de prendre tous les moyens possibles pour faire en sorte que nos employés retournent à la maison sans blessure reliée à leur journée de travail, et ce, à chaque jour.

RENDEMENT GÉNÉRAL

Pendant l'année civile 2020, le rendement global de sécurité TID est passé de 5,07 à 1,11, soit une réduction de 78 %.

Taux d'incidents déclarés en milieu de travail



QUELLES INITIATIVES OU QUELS PROJETS ONT ÉTÉ ENTREPRIS AU COURS DE L'ANNÉE VISÉE PAR LE RAPPORT POUR ATTEINDRE LE RÉSULTAT?

Le Ministère a entrepris un certain nombre d'initiatives visant à réduire le TID :

- Augmentation du nombre et de la qualité des communications sur la sécurité et des enquêtes sur les accidents, ce qui a permis d'apporter les correctifs appropriés permettant d'éviter ces derniers.
- Augmentation du nombre d'exposés sur la sécurité à au moins deux par mois.
- Distribution de nouveaux tableaux de communication sur le bien-être, la santé et la sécurité dans tous les lieux du ministère.
- Mise à jour du site intranet du mieux-être, de la santé et de la sécurité du Ministère.
- Réponse rapide à tous les problèmes de sécurité soulevés.
- Révision des pratiques de travail sécuritaires du Ministère pour s'assurer que l'information y soit à jour et pertinente.
- Révision de différentes pratiques sur le terrain qui a mené à l'ajout de mesures de sécurité supplémentaires.

QUANTITÉ PLEINEMENT UTILISÉE DE LA POSSIBILITÉ ANNUELLE DE COUPE (PAC) SUR LES TERRES DE LA COURONNE

DESCRIPTION DE LA PRIORITÉ

Sur une base annuelle, le Ministère vise la consommation de la totalité du bois rond de la Couronne disponible, telle que définie par la coupe annuelle permise (CAP), par des établissements de transformation du bois.

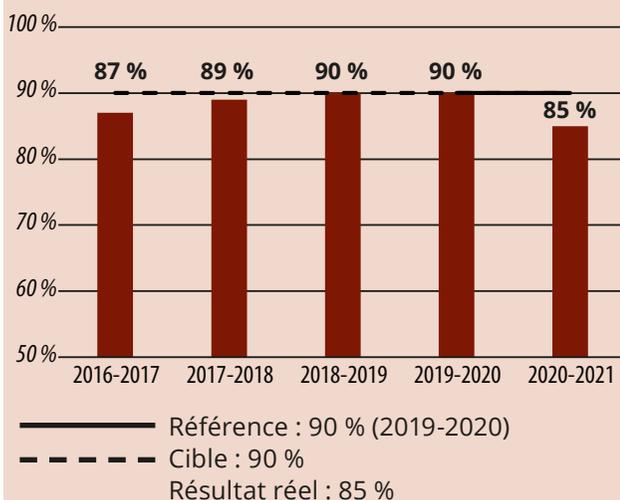
IMPORTANCE DE LA PRIORITÉ

Le suivi du volume de bois consommé par trimestre permet de connaître les flux du bois tout au long de l'exercice, et les flux peuvent être comparés aux tendances de consommation des exercices précédents. Un écart important par rapport aux tendances antérieures peut indiquer quelles interventions sont nécessaires (exportations de produits de faible valeur, échanges et affectations temporaires) pour que le bois continue d'affluer vers les installations du Nouveau-Brunswick.

RENDEMENT GÉNÉRAL

Le volume annuel des récoltes s'est établi à 85 % de la PAC. En raison d'une réduction de 7 % année après année des livraisons de bois des terres de la Couronne vers les installations de transformation du bois, la cible de 90 % n'a pas été atteinte. Cette réduction peut être attribuable à la pandémie de COVID-19 qui a causé une perte de temps de production en 2020-2021.

Quantité pleinement utilisée de la possibilité annuelle de coupe sur les terres de la Couronne



QUELLES INITIATIVES OU QUELS PROJETS ONT ÉTÉ ENTREPRIS AU COURS DE L'ANNÉE VISÉE PAR LE RAPPORT POUR ATTEINDRE LE RÉSULTAT?

Le Ministère a poursuivi les initiatives des exercices précédents visant l'établissement d'un processus permettant de mieux suivre les tendances du flux du bois ainsi que d'améliorer et de faciliter le flux du bois à partir des terres de la Couronne. Les approbations d'exportations et les affectations temporaires aident le Ministère à atteindre la cible de 90 %. Ces deux mesures ont permis un approvisionnement en bois de terres de la Couronne d'environ 615 000 m³ ou de 12 %. Les affectations temporaires et les exportations ont totalisé 460 000 m³ et 155 000 m³, respectivement.

AUGMENTATION DE L'ÉNERGIE RENOUVELABLE

DESCRIPTION DE LA PRIORITÉ

Selon le *Règlement sur l'électricité issue de sources renouvelables*, Énergie NB est tenue de fournir aux consommateurs 40 % d'électricité renouvelable d'ici le 31 décembre 2020 et les années subséquentes.

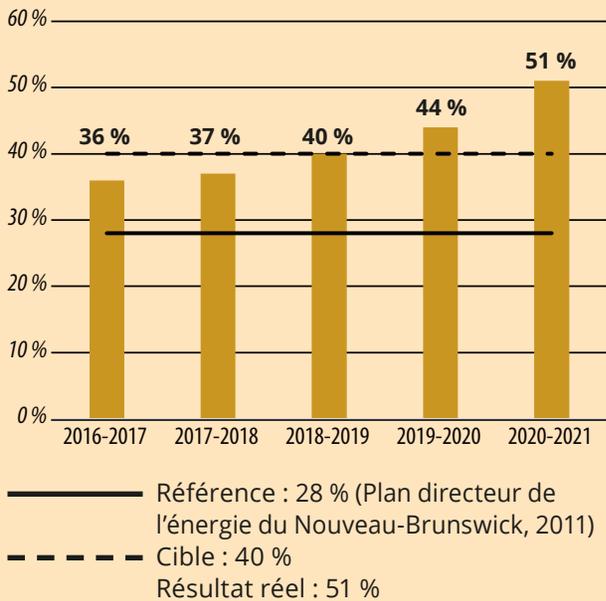
IMPORTANCE DE LA PRIORITÉ

L'augmentation de la quantité d'électricité renouvelable pour la population du Nouveau-Brunswick est importante, car elle permet d'ouvrir des possibilités économiques locales et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il faut toutefois en contrôler la croissance afin de maintenir des taux abordables.

RENDEMENT GÉNÉRAL

En 2020-2021, Énergie NB a fourni environ 51 % d'électricité renouvelable à la population du Nouveau-Brunswick. Cette quantité d'électricité était issue de biogaz, de la biomasse et de ressources hydrauliques et éolienne.

Électricité provenant de ressources renouvelables



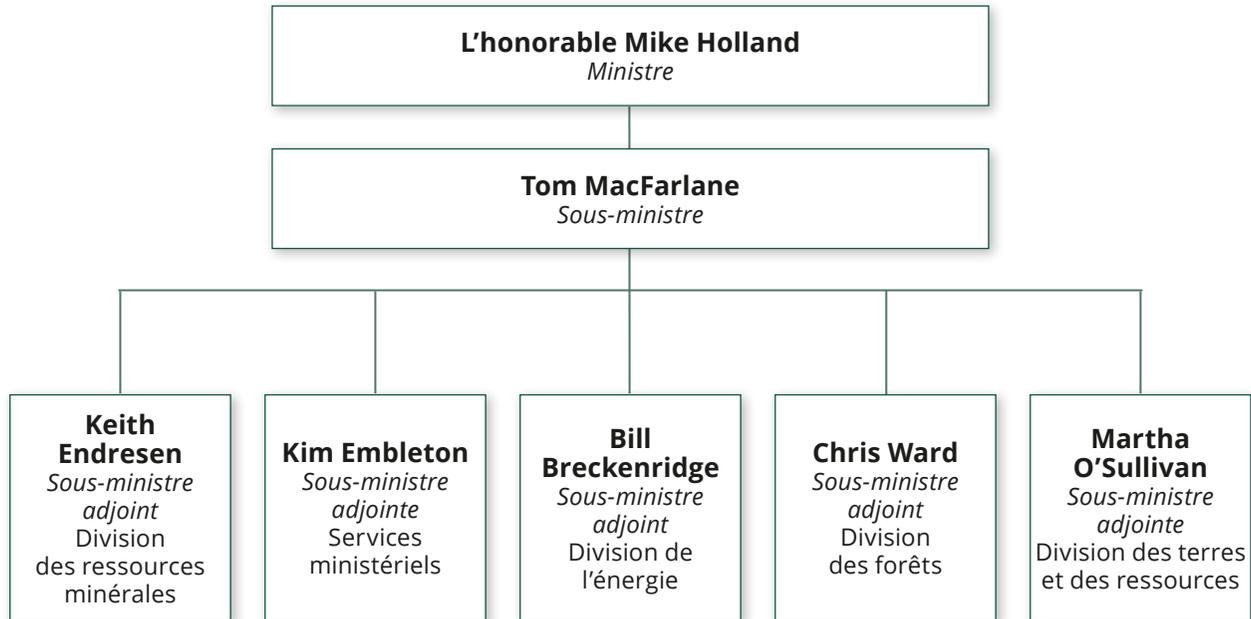
QUELLES INITIATIVES OU QUELS PROJETS ONT ÉTÉ ENTREPRIS AU COURS DE L'ANNÉE VISÉE PAR LE RAPPORT POUR ATTEINDRE LE RÉSULTAT?

Le *Règlement* a été mis à jour au fil du temps afin de s'assurer qu'une plus grande part des bénéfices locaux des projets d'énergie renouvelable profitent aux communautés. Les projets locaux d'énergie renouvelable à petite échelle ont donné l'occasion à des communautés et à des Premières Nations du Nouveau-Brunswick de collaborer avec des promoteurs d'expérience dans l'énergie renouvelable afin d'augmenter les bénéfices pour les communautés tout en fournissant une énergie plus propre à l'ensemble de la population de la province.

Survol des activités du Ministère

Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie a pour mandat de soutenir, de gérer et de protéger les forêts, les poissons et la faune du Nouveau-Brunswick ainsi que de mettre en valeur et de gérer les ressources énergétiques et minérales de la province.

ORGANIGRAMME DES ÉCHELONS SUPÉRIEURS



Vue d'ensemble des divisions et faits saillants

Le budget et les dépenses pour l'administration commune du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie et du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches sont consignés dans le rapport annuel de 2020-2021 du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie. L'administration commune touche la Division des services ministériels.

DIVISION DES FORÊTS

La Division des forêts soutient, gère et protège les forêts du Nouveau-Brunswick.

La Division est constituée de la **Direction de la planification forestière et de l'intendance** et de la **Direction des activités forestières et de la mise en valeur** qui partagent la responsabilité de la gestion forestière durable des terres de la Couronne.

La **Direction de la planification forestière et de l'intendance** est chargée de l'acquisition et de l'analyse des données d'inventaire qui caractérisent les forêts et d'autres écosystèmes terrestres. La direction pilote la planification stratégique et la modélisation des ressources pour l'approvisionnement en bois et la disponibilité des habitats au fil du temps, en plus d'être responsable de la surveillance et de la protection de la santé des forêts par la lutte antiparasitaire intégrée. Elle dirige par ailleurs les efforts de conservation de la biodiversité naturelle de la province au moyen de programmes de désignation et de rétablissement des espèces en péril et en gérant un réseau d'aires naturelles protégées.

Faits saillants

- ◆ Réception de plus de 650 propositions de sites par des clubs de chasse et de pêche, des organismes de conservation et de Premières Nations, des gestionnaires des ressources du secteur forestier, des scientifiques et des citoyens. La Division a également collaboré avec des fiduciaires foncières et de Premières Nations pour s'assurer de la protection permanente de plus de 1 000 hectares de terres privées sensibles grâce à l'aide de donateurs et de vendeurs volontaires.
- ◆ Soutien et communication de renseignements techniques au Comité sur la situation des espèces en péril (COSEP), permettant à celui-ci de remplir sa fonction essentielle en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*. Le COSEP s'est réuni à plusieurs reprises pour produire et présenter au Ministère sa première évaluation de la situation de l'hirondelle de rivage, un petit oiseau chanteur maintenant considéré en péril au Nouveau-Brunswick.

- ◆ Analyse de matériel provenant de plus de 1 960 lieux du Nouveau-Brunswick dans le cadre de l'effort annuel de surveillance des populations de tordeuse des bourgeons de l'épinette. Traitement à l'aide de produits responsables et étroitement réglementés sur 32 560 hectares de forêt identifiés comme des points névralgiques de l'émergence de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

La **Direction des activités forestières et de la mise en valeur** est chargée de la surveillance opérationnelle de la sylviculture, des chemins, des activités de récolte et du bois récolté sur les terres de la Couronne. Elle gère également la pépinière de Kingsclear, où plus de 16 millions de semis sont produits chaque année. La Direction est en contact quotidien avec le secteur forestier au sujet de questions d'ordre opérationnel, en plus de piloter des initiatives stratégiques dans le secteur forestier au nom du Ministère.

Faits saillants

- ◆ Évaluations de la vulnérabilité aux changements climatiques des chemins forestiers principaux dans chaque secteur visé par un permis afin de protéger l'infrastructure du réseau routier sur les terres de la Couronne. Étude de l'effet de conditions climatiques à prévoir, telles que de la pluie plus fréquente en hiver, sur les éléments de l'infrastructure, dont les ponceaux et les ponts, afin d'évaluer le risque et de recommander des stratégies d'atténuation.
- ◆ Adhésion à une entente de contribution avec Ressources naturelles Canada afin d'être admissible au financement fédéral pour les petites et moyennes entreprises par le biais du Fonds pour les mesures de sécurité dans le secteur forestier visant à compenser les coûts des mesures de santé et de sécurité supplémentaires occasionnés par la COVID-19. La Division a supervisé les demandes des entreprises admissibles et a présenté pour 1,5 M\$ en réclamations au nom de 19 petites ou moyennes entreprises du secteur de la foresterie du Nouveau-Brunswick.

DIVISION DE L'ÉNERGIE

La Division de l'énergie fournit la structure de réglementation pour la mise en valeur et la gestion des ressources énergétiques de la province.

La **Direction de l'énergie** réunit trois grandes composantes : la durabilité, l'électricité et le pétrole. La Direction est chargée de fournir des politiques, des règlements et des lois en matière d'énergie qui permettent au secteur de l'énergie en aval d'être en activité dans la province et qui font en sorte que tous aient accès à une source d'énergie abordable pour répondre aux besoins de tous les secteurs et régions. Elle collabore étroitement avec le Secrétariat du changement climatique à la mise en œuvre de mesures qui réduiront les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'énergie et à l'élaboration de politiques énergétiques plus durables pour la province, notamment en matière d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique et de réseau intelligent. La Direction nous aide à déterminer les répercussions et les possibilités des lois fédérales sur les émissions de gaz à effet de serre et elle supervise les audiences de la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick pour s'assurer que les lois et les règlements provinciaux fonctionnent efficacement.

Faits saillants

- ♦ Collaboration fructueuse avec les fournisseurs d'énergie à la mise en place de mesures de soutien pour aider les gens à faire face aux coûts en énergie pendant la pandémie de COVID-19.

- ♦ Prise de mesures pour veiller à ce que les travailleurs essentiels du secteur de l'énergie puissent traverser les frontières provinciales.
- ♦ Mise en place de lois afin de prévenir une deuxième augmentation des tarifs d'électricité pendant la pandémie.
- ♦ Publication avec l'Ontario et la Saskatchewan, et l'Alberta comme signataire éventuel, d'une étude de faisabilité dans le cadre du protocole d'entente sur les petits réacteurs modulaires.
- ♦ Poursuite de la collaboration avec le Secrétariat du changement climatique et Énergie NB dans le but de promouvoir un accord d'équivalence sur l'électricité au charbon avec le gouvernement fédéral afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en maintenant les tarifs d'électricité abordables pour la population du Nouveau-Brunswick.
- ♦ Poursuite de la collaboration avec les fournisseurs de petits réacteurs modulaires avancés de la province. Ce travail consistait entre autres à soutenir de nouvelles demandes de financement pour la deuxième phase de l'examen de la conception de fournisseurs. Les travaux de recherche et développement se sont poursuivis à l'Université du Nouveau-Brunswick.

DIVISION DES TERRES ET DES RESSOURCES

La Division des terres et des ressources est responsable de l'administration et de la gestion des programmes et des activités de la **Direction du poisson et de la faune**, de la **Direction des opérations régionales**, de la **Section de la lutte contre les feux de forêt** et de la **Direction des terres de la Couronne**.

La **Direction du poisson et de la faune** est responsable de la gestion des programmes liés à l'utilisation durable des ressources halieutiques et fauniques dans la province et gère les activités de chasse, de piégeage et de pêche à la ligne. La Direction est également responsable des permis de pêche et de chasse ainsi que des activités de formation en matière de conservation.

Faits saillants

- ♦ Établissement de la saison inaugurale de la chasse au dindon sauvage au printemps 2021.
- ♦ Amélioration de l'accès aux mises à l'eau publiques des lacs Oromocto et Magaguadavic, avec la collaboration de titulaires de permis et de membres du personnel du Ministère.
- ♦ Stockage de la quantité voulue de poissons à l'échelle de la province.
- ♦ Modification de la *Loi sur le poisson et la faune* pour prolonger la chasse le dimanche entre le 14 octobre et le 31 décembre.
- ♦ Maintien du service à la clientèle pendant la pandémie de COVID-19 afin de permettre la pratique sécuritaire de la chasse et de la pêche à la ligne.

La **Direction des opérations régionales** est responsable des activités et des services liés à l'exécution opérationnelle des programmes touchant la foresterie, les poissons et la faune, la lutte contre les feux de forêt et les terres de la Couronne. La Direction comprend 12 districts dotés de 18 bureaux, dont des bureaux centraux dans la région 1 (Bathurst), la région 2 (Miramichi), la région 3 (Fredericton) et la région 4 (Edmundston). Elle est également responsable des fonctions d'arpentage du Ministère.

Faits saillants

- ♦ Poursuite des tâches du plan de travail par les gardes forestiers, en se concentrant sur les incendies, les inondations et la faune nuisible, grâce aux technologies mobiles.
- ♦ Participation à des mesures de lutte contre la rage dans diverses communautés du sud et de l'ouest du Nouveau-Brunswick.
- ♦ Mise en place de procédures de santé et de sécurité relatives à la COVID-19 afin de pouvoir poursuivre la collecte de données sur les orignaux sur les sites d'enregistrement du Ministère et aux postes d'enregistrement des fournisseurs.
- ♦ Assistance à l'Organisation des mesures d'urgence (OMU) et à Santé publique aux postes frontaliers interprovinciaux.

La **Section de la lutte contre les feux de forêt** est chargée des fonctions de coordination, de formation et d'administration du programme provincial de protection contre les feux de forêt et d'extinction, en plus de la coordination et du soutien des véhicules et des communications radio du Ministère, ainsi que de l'entretien des petits moteurs.

Faits saillants

- ♦ Coordination avec des partenaires de l'industrie de l'interruption d'environ 10 jours de toutes les activités industrielles en terres forestières pendant la période de sécheresse et de risque extrêmement élevé d'incendie à la mi-juin.
- ♦ Obtention d'aéronefs de lutte contre les incendies supplémentaires de Terre-Neuve et du Québec pour une partie de la saison en raison du risque et de l'activité extrêmement élevés des incendies. Cela a été fait en vertu d'un accord de mise en commun des ressources conclu avec le Centre interservices des feux de forêt du Canada (CIFFC), une entente qui vise à acheminer des ressources de provinces ayant peu de feux en activité vers des provinces aux prises avec de nombreux feux de forêt.

- ♦ Utilisation de drones et de caméras thermiques afin de trouver plus efficacement les points chauds des incendies pour y faire intervenir les équipes sur le terrain.

La **Direction des terres de la Couronne** est responsable de la gestion des terres de la Couronne à l'échelle provinciale, ce qui comprend les terres côtières et les terres submergées. La Direction assume les responsabilités légales et gère les initiatives associées aux terres de la Couronne au Nouveau-Brunswick, notamment toutes les opérations concernant les terres à usage récréatif et commercial, comme les acquisitions, les ventes, les échanges ou les concessions à bail. La Direction gère également les programmes d'entretien des sentiers récréatifs (non-motorisés, VTT et motoneiges).

Faits saillants

- ♦ Réception et traitement de 204 demandes concernant des terres de la Couronne.
- ♦ Production de 275 baux (renouvellements ou nouveaux) et délivrance de 101 permis d'occupation sur des terres de la Couronne.
- ♦ Mise en place d'un programme d'inspection des sentiers normalisé sur le réseau de sentiers de l'ancienne voie ferrée (AVF), propriété du Ministère. Près de 100 % de l'AVF sera maintenant inspectée trois fois par année.
- ♦ Poursuite des investissements dans l'infrastructure du sentier récréatif de l'ancienne voie ferrée, propriété du Ministère :
 - Le tablier et les rambardes des ponts des rivières Renous et Aroostook ont été refaits.
 - Le Ministère a collaboré avec Sentier transcanadien pour obtenir les fonds pour l'entretien et des projets d'amélioration le long du sentier Lincoln.
 - L'évaluation des ponts des rivières Meduxnekeag, Miramichi Sud-Ouest, Becaguimec et de Middle Shiktehawk a été effectuée.

DIVISION DES RESSOURCES MINÉRALES

La Division des ressources minérales fournit la structure de réglementation pour la mise en valeur et la gestion des ressources minérales de la province.

La Division se compose de la **Direction des études géologiques** et de la **Direction du développement des minéraux et des ressources**.

La **Direction des études géologiques** comprend trois sections : la Section des études géologiques du Nord, la Section des études géologiques du Sud et la Section des services de promotion et d'information. La Direction est chargée de créer et de gérer une base de données géoscientifiques et de fournir des conseils aux secteurs public et privé relativement aux ressources minérales, aux hydrocarbures et à l'utilisation des terres. La Direction met en valeur de manière active le potentiel en ressources minérales et pétrolières de la province pour attirer les investissements dans les secteurs des ressources minérales et pétrolières en participant à des conférences nationales et en organisant la conférence annuelle Exploration et exploitation minière et pétrolière du Ministère. La Direction gère en outre une vaste base de données sur les ressources géologiques, minérales et pétrolières, elle publie des données géoscientifiques sur le Nouveau-Brunswick et elle administre le Programme d'aide à l'exploration minière pour stimuler l'exploration minière au Nouveau-Brunswick.

Faits saillants

- ♦ Présentation en virtuel de la 45^e conférence Exploration et exploitation minière et pétrolière qui comportait deux journées d'expositions et de présentations orales et par affiches sur différents sujets liés aux minéraux et à l'énergie dans la province.

- ♦ Participation à des activités virtuelles pour faire la promotion du secteur minier du Nouveau-Brunswick au Forum sur l'exploration minière 2021 et au congrès de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs.
- ♦ Versement de 475 000 \$ en aide à de petites sociétés minières pour aider au financement de 17 projets d'exploration, et 353 000 \$ à 47 prospecteurs dans le cadre du Programme d'aide à l'exploration minière du Nouveau-Brunswick.

La **Direction du développement des minéraux et des ressources** se compose de la Section de la tenure des ressources, de la Section de l'exploitation des ressources pétrolières et de la Section de l'exploitation minière et des ressources minérales. La Direction administre et gère, de façon générale, l'attribution des droits relatifs aux minéraux, aux hydrocarbures, à la tourbe et aux agrégats sur les terres de la Couronne, ainsi que l'exploration et l'exploitation de ces ressources en assurant une administration efficace des lois et des règlements qui relèvent du Ministère.

Faits saillants

- ♦ Signature d'un bail minier pour la mine de gypse d'Upham est en juillet 2020. Cette mine est exploitée par la société Hammond River Holdings Limited et approvisionne la province en gypse pour la production locale de produits finis.
- ♦ En vertu de la *Loi sur l'exploitation des carrières*, délivrance de 408 permis d'exploitation de carrière, d'un nouveau bail d'exploitation de carrière, et renouvellement d'un bail d'exploitation de carrière et de deux baux d'exploitation de tourbière.

DIVISION DES SERVICES MINISTÉRIELS

La Division des services ministériels offre une orientation et un soutien en matière de ressources humaines, de services financiers, de politiques, d'information et de technologie, et de gestion des installations.

La Division est constituée de la **Direction des services financiers**, de la **Direction des services des ressources humaines**, de la **Direction des systèmes d'information et des services ministériels**, de la **Direction de la planification stratégique et des**

relations intergouvernementales, de la **Direction des affaires réglementaires**, et de la **Direction de l'excellence du rendement**.

La **Direction des services financiers** est responsable de la gestion des ressources financières du Ministère, y compris la gestion des dépenses et des recettes, ainsi que des services de budgétisation, de comptabilité et de communication de l'information financière.

Faits saillants

- ♦ Soutien à l'équipe du système de planification des ressources organisationnelles (PRO) du gouvernement du Nouveau-Brunswick par la participation à la cartographie du plan comptable, aux essais d'acceptation par les utilisateurs du module du grand livre général et au rassemblement des exigences pour le module des immobilisations.
- ♦ Soutien au Ministère dans la transition vers le nouveau contrat avec Telus Mobilité.

La **Direction des services des ressources humaines** est chargée de fournir tous les services touchant la gestion des ressources humaines, ce qui comprend l'embauche et la fidélisation des employés, la classification, les relations de travail, les politiques en matière de ressources humaines, l'engagement des employés, le développement organisationnel, la planification de la relève et l'administration de programmes comme celui sur la santé et la sécurité.

Faits saillants

- ♦ Coordination de la formation continue des gestionnaires et de superviseurs sur divers sujets liés aux ressources humaines, tels que la santé mentale, la santé et la sécurité au travail, la consommation de substances et les milieux de travail respectueux.
- ♦ Soutien à d'autres directions dans l'élaboration de plans opérationnels pour garantir des lieux de travail sécuritaires pendant la COVID-19.

La **Direction des systèmes d'information et des services ministériels** fournit, à l'échelle de la province, des services au Ministère, notamment en matière de technologie de l'information, de gestion des documents, de sécurité de l'information, de gestion des sites intranet, de gestion des installations et d'information géographique.

Faits saillants

- ♦ Mise au point de plusieurs applications Web et mobiles visant à améliorer la communication avec le public ainsi que les prises de décisions du personnel ministériel. L'une de ces applications a servi au premier tirage de permis de chasse au dindon sauvage de la province, et une autre a rendu possible la collecte de données d'inventaire des ressources sur le terrain pour soutenir la planification de la gestion des terres de la Couronne.

- ♦ Dans le cadre d'un projet visant à rendre la main-d'œuvre mobile, remplacement d'ordinateurs de bureau par des ordinateurs portables pour permettre au personnel de travailler à distance.
- ♦ Soutien à l'initiative Patrimoine naturel en permettant au personnel de continuer à proposer des sites, en autorisant l'accès au système d'information géographique (SIG) pour permettre aux intervenants externes d'étudier et de commenter les propositions de sites, et création d'une application Web permettant au public de consulter et de commenter les aires proposées.

La **Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales** est responsable de l'élaboration des stratégies, de la planification stratégique et des relations fédérales provinciales territoriales (FPT). La Direction est aussi chargée de l'analyse des politiques commerciales, des prévisions économiques, de la surveillance, de la recherche, de l'analyse statistique, de la production de rapports et d'un soutien aux secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture, des pêches, de la foresterie, de l'exploitation minière et de l'énergie. De plus, la Direction est responsable de la gestion de la correspondance ministérielle et de fournir des mises à jour, des informations et des analyses sur différentes questions commerciales, dont les accords commerciaux.

Faits saillants

- ♦ Soutien aux ministres fédéral, provinciaux et territoriaux du Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) et participation active à la préparation du document Les forêts au Canada : Nos racines, notre avenir publié en mars 2021.
- ♦ Soutien au Ministère à la table ministérielle fédérale-provinciale-territoriale sur la conservation, la faune et la biodiversité (CFB), et participation aux travaux pertinents, plus particulièrement à ceux de conservation de l'initiative En route vers l'objectif 1 du Canada.
- ♦ Soutien aux actions contre les changements climatiques du Ministère et production de rapports des contributions pour le document La transition vers une économie à faibles émissions de carbone - Le plan d'action sur les changements climatiques du Nouveau-Brunswick.

- ◆ Publication (en ligne) de rapports appelés Examen du secteur relatifs aux secteurs de l'énergie pour 2019 et de la foresterie pour 2018, ainsi que le rapport Faits saillants des exportations d'énergie et de ressources naturelles du Nouveau-Brunswick de 2019.

La **Direction des affaires réglementaires** assure un leadership, une coordination et un soutien pour l'élaboration de projets de loi, d'initiatives et de propositions de politiques, et les activités législatives du ministre. La Direction gère également les demandes soumises en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* et fournit un soutien sur les questions touchant la protection de la vie privée. La Direction fournit, conjointement avec la Direction de la planification stratégique et des relations gouvernementales, un soutien administratif stratégique au Comité de gestion des politiques du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie et du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches.

Faits saillants

- ◆ Coordination de la réponse à 17 demandes présentées en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*.
- ◆ Soutien au Ministère relativement à une modification législative, neuf modifications réglementaires et d'autres propositions.

La **Direction de l'excellence du rendement** soutient la mise en œuvre du système de gestion officielle du GNB et elle dirige les projets d'amélioration des processus et fournit des services de gestion de projets à l'échelle du Ministère.

Faits saillants

- ◆ Collaboration avec les secteurs de programme pour mettre en œuvre des projets d'amélioration des processus ceinture noire et ceinture verte Lean Six Sigma.
- ◆ Soutien aux efforts d'amélioration continue par de l'accompagnement et de la formation au sein du Ministère. Un de ces efforts est l'évaluation de l'utilisation de clés Internet. Les clés Internet sont fournies par le service des télécommunications du Ministère et sont utilisées pour permettre l'accès à distance par le personnel sur le terrain. Un repérage du gaspillage a mené à des économies annuelles de 10 000 \$ par la mise hors service d'appareils sous-utilisés.

Information financière

VENTILATION DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 2020-2021 (\$)

Programme ordinaire	Budget principal	Transferts de crédits	Budget définitif	Budget réel	Écart
Administration	8 161 000	45 000	8 206 000	7 813 200	(392 800)
Ressources naturelles	79 860 000	4 759 800	84 619 800	85 043 200	423 400
Énergie et Mines	5 402 000	913 900	6 315 900	11 875 200	5 559 300
Gestion des terres	3 666 000	27 300	3 693 300	3 535 100	(158 200)
Total pour 2020-2021	97 089 000	5 746 000	102 835 000	108 266 700	5 431 700

Programme d'immobilisations	Budget principal	Transferts de crédits	Budget définitif	Budget réel	Écart
Mine Reclamation Inc.	1 150 000	-	1 150 000	-	(1 150 000)
Bassin hydrographique Musquash	3 628 000	-	3 628 000	506 600	(3 121 400)
Infrastructure du Sentier NB Trail	750 000	-	750 000	667 500	(82 500)
Total pour 2020-2021	5 528 000	-	5 528 000	1 174 100	(4 353 900)

Programme à but spécial	Budget principal	Transferts de crédits	Budget définitif	Budget réel	Écart
Fonds en fiducie pour la faune	1 700 000	-	1 700 000	1 612 300	(87 700)
Projets à frais recouvrables	4 545 000	-	4 545 000	3 207 100	(1 337 900)
Fonds en fiducie pour la gestion des sentiers	1 400 000	-	1 400 000	1 811 100	411 100
Total pour 2020-2021	7 645 000	-	7 645 000	6 630 500	(1 014 500)

VENTILATION DES RECETTES DE L'EXERCICE 2020-2021 (\$)

Recettes	Budget principal	Transferts de crédits	Budget définitif	Budget réel	Écart
Rendement des investissements	126 000	-	126 000	133 600	7 600
Permis et licences	5 598 000	-	5 598 000	5 573 100	(24 900)
Ventes de biens et services	5 997 000	-	5 997 000	3 774 800	(2 222 200)
Redevances	70 085 000	-	70 085 000	69 773 200	(311 800)
Amendes et pénalités	238 000	-	238 000	123 500	(114 500)
Divers	18 000	-	18 000	1 563 800	1 545 800
Total pour 2020-2021	82 062 000	-	82 062 000	80 942 000	(1 120 000)

Comptes de capital	Budget principal	Transferts de crédits	Budget définitif	Budget réel	Écart
Recouvrements de capital - de provenance interne	100 000	-	100 000	306 500	206 500
Total pour 2020-2021	100 000	-	100 000	306 500	206 500

Comptes à but spécial	Budget principal	Transferts de crédits	Budget définitif	Budget réel	Écart
Subventions conditionnelles - Canada	4 545 000	-	4 545 000	3 207 100	(1 337 900)
Rendement des investissements	30 000	-	30 000	4 700	(25 300)
Permis et licences	3 110 000	-	3 110 000	3 533 600	423 600
Ventes de biens et services	5 000	-	5 000	-	(5 000)
Recettes diverses	-	-	-	8 600	8 600
Total pour 2020-2021	7 690 000	-	7 690 000	6 754 000	(936 000)

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du trésor délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leur ministère respectif. Voici un résumé des activités de dotation pour l'exercice financier 2020-2021 du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie.

Nombre d'employés permanents et temporaires au 31 décembre de chaque année		
Type d'employé	2020	2019
Permanent	558	548
Temporaire	62	62
TOTAL	620	610

Le Ministère a annoncé 23 concours, soit 10 concours ouverts (publics) et 13 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

Type de nomination	Description de la nomination	Disposition de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Nombre
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : – un degré élevé d'expertise et de formation, – un degré élevé de compétences techniques, – une reconnaissance à titre d'expert du domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes en situation de handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès aux possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)(a)	3
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Programme à l'intention des employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)(b)	1
Mutation latérale	Le processus de mutation du GNB facilite la mutation des employés des parties I, II (districts scolaires) et III (régies régionales de la santé) de la fonction publique	16(1) or 16(1)(c)	20
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)(d)(i)	0
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les stagiaires d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes coopératifs ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)(d)(ii)	0

Conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant l'existence de favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'ombud.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

N° de projet de loi	Nom du projet de loi	Date de la sanction royale	Sommaire des modifications
24	<i>Loi modifiant la Loi sur l'électricité</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/ActsLois/2020/Chap-35.pdf	18 décembre 2020	Des modifications à la <i>Loi sur l'électricité</i> ont été apportées pour éviter deux augmentations des tarifs en 2021. L'application des tarifs d'électricité approuvés pour l'exercice 2020-2021 a été différée jusqu'au 31 mars 2021 pour aider les clients d'Énergie NB à faire face aux difficultés financières causées par la pandémie actuelle de COVID-19.

Nom du règlement	Date d'entrée en vigueur	Sommaire des modifications
Modifications au <i>Règlement sur les pipelines</i> (2006-2) pris en vertu de la <i>Loi de 2005 sur les pipelines</i>	9 juin 2020	Modification visant à permettre la mise à jour des dispositions par la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick afin de : <ul style="list-style-type: none"> - changer le nom de la Commission des entreprises de service public à la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick; - inclure un nouveau code de sécurité relatif aux interventions d'urgence et à la préparation conçu spécialement pour l'industrie pétrolière et gazière; - élargir la liste des structures qui ne peuvent pas être construites dans l'emprise du pipeline; - veiller à l'existence de procédures de fonctionnement adéquates pour s'assurer de la protection du pipeline contre tout danger.
Modifications au <i>Règlement sur la chasse</i> (84-133) et au <i>Règlement général sur la pêche à la ligne</i> (82-103) pris en vertu de la <i>Loi sur le poisson et la faune</i> Modifications au <i>Règlement général</i> (91-50) pris en vertu de la <i>Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales</i>	11 juin 2020	Modification visant à : <ul style="list-style-type: none"> - créer un forfait de chasse au gros gibier pour les résidents et de permis groupés à prix réduit pour la chasse au cerf de Virginie, à l'ours et aux animaux nuisibles; - rendre les permis gratuits pour les mineurs; - inclure la pêche sous la glace sans frais dans les permis de pêche pour les résidents. <p>En conséquence des précédentes modifications, l'infraction consistant à tuer un poisson en vertu d'un permis de pêche avec remise à l'eau a été retirée du <i>Règlement</i>.</p>
Modifications au <i>Règlement sur l'administration des terres de la Couronne</i> (2009-62) pris en vertu de la <i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i>	16 juillet 2020	Modification visant à : <ul style="list-style-type: none"> - ajuster les droits administratifs actuels et établir de nouveaux droits administratifs établis par la réglementation afin de mieux tenir compte des coûts de la prestation des services; - ajuster les loyers fixés par la réglementation et établir de nouvelles catégories de location pour l'utilisation des terres de la Couronne qui tiennent compte des valeurs marchandes des terres de la Couronne cédées et fournir un taux de rendement approprié pour des droits et intérêts exclusifs d'utilisation des terres publiques à compter du 1^{er} avril 2021; - éliminer les obstacles réglementaires à l'industrie acéricole en supprimant la définition d'érablière à valeur ajoutée; - ajouter une disposition qui permet au ministre d'exiger une assurance atteinte à l'environnement comme condition de convention de bail, le cas échéant.

Création du <i>Règlement concernant les offices de commercialisation des produits forestiers (2020-49)</i> pris en vertu de la <i>Loi sur les produits naturels</i>	19 août 2020	Création d'un nouveau règlement temporaire visant à : <ul style="list-style-type: none"> - reporter les exigences régionales et les exigences relatives aux réunions annuelles des sept offices de commercialisation des produits forestiers jusqu'en 2021; - permettre le prolongement d'un an des mandats des membres élus arrivés à échéance; - établir que le mandat des membres élus en 2021 soit réduit d'un an afin de maintenir le décalage des mandats; - permettre aux membres des offices de commercialisation de nommer eux-mêmes leurs vérificateurs pour l'exercice financier 2020-2021.
Modifications au <i>Règlement sur la chasse à l'original (94-47)</i> pris en vertu de la <i>Loi sur le poisson et la faune</i>	25 novembre 2020	Modification visant à : <ul style="list-style-type: none"> - augmenter le nombre de bulletins de participation pour les résidents n'ayant pas été tiré au sort pendant 20 ans ou plus dans le système de tirage au sort de permis de chasse pour résidents; - ajouter l'obligation de fournir une preuve de formation ou d'expérience de chasse appropriée pour être admissible au tirage.
Création du <i>Règlement sur la chasse au dindon sauvage (2021-30)</i> pris en vertu de la <i>Loi sur le poisson et la faune</i> Modifications au <i>Règlement sur la procédure d'inscription (2015-4)</i> pris en vertu de la <i>Loi sur le poisson et la faune</i>	30 mars 2021	Création d'un nouveau <i>Règlement sur la chasse au dindon sauvage</i> afin d'établir une saison de chasse au dindon sauvage et d'instaurer des permis de chasse spécifiques avec un système de demande et de tirage au sort. Modification au <i>Règlement</i> sur la procédure d'inscription afin d'ajouter les permis de chasse au dindon sauvage à la liste des permis soumis aux dispositions relatives à l'enregistrement des permis.
Modifications au <i>Règlement sur les licences de guides de chasse et pêche (2011-70)</i> pris en vertu de la <i>Loi sur le poisson et la faune</i>	30 mars 2021	Modification visant à : <ul style="list-style-type: none"> - permettre à un agent de conservation auxiliaire du Ministère, et non seulement à un agent de conservation, d'assumer le rôle d'examineur et d'évaluateur d'un candidat.
Modifications au <i>Règlement sur l'administration des terres de la Couronne (2009-62)</i> pris en vertu de la <i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i>	30 mars 2021	Modification visant à : <ul style="list-style-type: none"> - facturer les loyers ordinaires et les tarifs de permis courants pour l'exercice 2021-2022 et repousser les augmentations des tarifs de location des terres de la Couronne prévus dans le règlement modifié jusqu'au 1^{er} avril 2022. - calculer le loyer des érablières à 50 % du loyer ordinaire courant pour l'exercice financier 2021-2022; - conserver le libellé du règlement modifié, mais changer les mots « énergie éolienne » par « énergie électrique » à compter du 1^{er} avril 2021.

Les lois et les règlements relevant de la compétence du Ministère en 2020-2021 peuvent être consultés au : <http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=5>

Résumé des activités liées aux langues officielles

INTRODUCTION

Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie continue de faire en sorte que les langues officielles demeurent une priorité pour le personnel et dans les services. Voici un résumé des mesures qui ont été prises au cours de l'exercice 2020-2021 au sein de chacun de ces quatre secteurs d'activité.

AXE 1

Assurer l'accès à un service d'égalité qualité, en français ou en anglais, partout dans la province :

- On a rappelé aux employés leur obligation juridique d'offrir des services de qualité égale dans les deux langues dans tous les endroits.
- Des profils linguistiques ont été maintenus tout au long de l'exercice et ont été utilisés durant le processus d'embauche pour garantir que le Ministère était en mesure de fournir des services dans les deux langues partout dans la province.

AXE 2

Instaurer un environnement et un climat encourageant tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix dans leur milieu de travail :

- La communication, la correspondance et les interactions avec les employés, comme les évaluations du rendement, ont eu cours dans la langue officielle de préférence des employés.
- Le Ministère a continué d'encourager l'utilisation des deux langues officielles pour les petites réunions. Dans le cas de toutes les grandes réunions, le Ministère a encouragé la présentation d'exposés bilingues ou de séances distinctes en anglais et en français.

AXE 3

Les politiques et programmes gouvernementaux neufs ou modifiés tiendront compte des réalités des communautés des deux langues officielles de la province :

- La correspondance et l'information ont été transmises aux citoyens dans la langue officielle de leur choix.
- Le rapport annuel du Ministère comporte un résumé des activités liées aux langues officielles.

AXE 4

S'assurer que tous les employés du Ministère ont une bonne connaissance et une bonne compréhension de la *Loi sur les langues officielles*, des politiques et des règlements pertinents, de même que des obligations du gouvernement provincial en matière de langues officielles :

- Le sous ministre et les autres membres de l'équipe de direction ont rappelé aux employés leur obligation légale d'offrir des services dans la langue officielle de préférence du client. Ils ont également rappelé aux employés la Politique et les lignes directrices sur la langue de service ainsi que la trousse d'outils sur les langues officielles.
- Les employés ont dû, dans le cadre du processus continu d'orientation des employés et de gestion du rendement, lire les politiques relatives aux langues officielles.

CONCLUSION

Le Ministère comprend les obligations qui lui incombent aux termes de la *Loi sur les langues officielles* et des politiques connexes et il met tout en œuvre pour offrir à sa clientèle des services de qualité dans les deux langues officielles. Le Ministère encourage et appuie de plus l'utilisation des deux langues officielles au travail et il investit dans le perfectionnement des employés au moyen de la formation en langue seconde.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

SECTION 1 – COMPREND L'EXERCICE EN COURS ET L'EXERCICE PRÉCÉDENT.

Nom et année du domaine de vérification et lien vers le document en ligne	Recommandations
	Total
Volume 1, chapitre 4, Ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie – Suivi du rapport de 2008 : Redevances sur le bois, 2020 https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2020V1/Chap4f.pdf	8

Recommandations mises en œuvre	Mesures prises
4.51 Nous recommandons que le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie élabore un manuel complet sur l'établissement des taux de redevance sur le bois de la Couronne qui comprend, au minimum : une description détaillée de la méthode d'évaluation de la valeur marchande du bois sur pied et des processus associés mis en place pour parvenir à de justes valeurs marchandes; des exemples de tous les calculs nécessaires pour actualiser les taux de redevance sur le bois de la Couronne.	Les discussions initiales sur le contenu et la présentation du document ont été menées à bien.
4.64 Nous recommandons que la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick élabore et mette en œuvre une méthode permettant de mieux saisir les données relatives aux opérations visant le bois sur pied des entrepreneurs indépendants ou des propriétaires.	La Commission des produits forestiers étudie une nouvelle méthode permettant de saisir plus de données relatives aux opérations visant le bois sur pied des entrepreneurs indépendants ou des propriétaires.
4.68 Nous recommandons que la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick achève la mise en place d'un logiciel de comptabilité et de suivi du bois dans tous les offices de commercialisation.	Le logiciel est en cours de modification pour améliorer le suivi des certificats de transport à la grandeur de la province et les écrans de saisie de données.
4.71 Nous recommandons que la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick améliore la méthodologie de l'étude sur les droits de coupe et les rapports des résultats de l'étude annuelle des droits de coupe afin de : formuler des objectifs clairs; fournir des informations détaillées sur la méthodologie avec les changements d'une année sur l'autre; présenter les résultats de l'étude annuelle des droits de coupe d'une manière complète, cohérente et comparable.	Le format du rapport sur les droits de coupe a été modifié afin de tenir compte des recommandations de la vérificatrice générale. Une version simplifiée du rapport des résultats de l'étude sur les droits de coupe a été produite, en plus d'un rapport supplémentaire sur d'autres statistiques et métriques tirées de l'étude sur la valeur du bois.
4.79 Nous recommandons que le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie définisse clairement ce que signifie la « juste valeur marchande » dans le contexte de la <i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i> , soit par des modifications réglementaires, soit par la politique du Ministère.	Cette question a été abordée au point 4.51. Le Ministère ajoutera cette définition dans le document de processus en cours de réalisation.
4.85 Nous recommandons que le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie s'assure que les taux de redevance sur le bois de la Couronne soient examinés sur une base annuelle et actualisés, comme l'exige la <i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i> .	Le Ministère a révisé les redevances comme l'exige la <i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i> pour l'exercice 2021-2022. Le Ministère continuera de réévaluer les redevances annuellement comme l'exige la <i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i> .

<p>4.102 Nous recommandons que le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie : apporte des modifications à la <i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i> afin de donner au ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie le pouvoir d'actualiser de manière plus opportune les taux de redevance sur le bois de la Couronne afin de mieux répondre à l'évolution du marché du bois sur pied dans les terrains boisés privés; s'efforce d'obtenir des données et des informations adéquates en temps réel de toutes les sources pour mieux faciliter la modification précise et opportune des taux de redevance sur le bois de la Couronne.</p>	<p>La période de la dernière étude de la Commission sur le marché du bois a été modifiée, passant de la période initiale d'octobre à septembre, à la période de janvier à décembre. Depuis janvier 2021, la Commission collecte des données et fait le rapport de la tendance de la valeur du bois sur le marché auprès du Ministère sur une base mensuelle.</p>
<p>4.107 Nous recommandons que le Ministère se conforme à la <i>Loi sur les terres et forêts de la Couronne</i> et rétablisse un conseil consultatif ou, à défaut, entreprenne des révisions de la loi ou de la réglementation afin de traiter avec précision le statut actuel du conseil consultatif.</p>	<p>Le Ministère a commencé à identifier des membres du conseil potentiels.</p>

SECTION 2 – COMPREND LES PÉRIODES DE RÉFÉRENCE DU TROISIÈME, QUATRIÈME ET CINQUIÈME EXERCICE.

Nom et année du secteur de vérification et lien vers le document en ligne	Recommandations	
	Total	Mise en œuvre
<p>Volume 3, chapitre 7, Sites contaminés, 2019 https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2019V3/Chap7f.pdf</p>	2	2

Rapport en vertu de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Conformément au paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'actes répréhensibles faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de l'exercice financier 2020-2021.

Annexe A : Sylviculture

PRODUCTION DE LA PÉPINIÈRE DE KINGSCLEAR ET DU CENTRE DE SEMENCES FORESTIÈRES DE L'ATLANTIQUE

Année	Produits			
	Semis produits	Semences produites (en kg)	Semences entreposées (en kg)	Semences entreposées pour des clients (en kg)
2020-2021	17 000 000	15	2 205	2 953
2019-2020	16 400 000	276	2 295	2 916
2018-2019	15 900 000	68	2 106	2 816

SUPERFICIE DES TERRES DE LA COURONNE VISÉE PAR DES TRAVAUX SYLVICOLES PAR EXERCICE (HA)

Année	Activités liées à la plantation		Éclaircie précommerciale
	Plantation d'arbres	Soins sylvicoles	
2020-2021	9 847	13 308	14 786
2019-2020	11 056	14 324	14 174
2018-2019	10 534*	14 849	15 274*

* Mise à jour d'après les rapports de sylviculture

TRAVAUX SYLVICOLES SUR DES TERRES PRIVÉES PAR EXERCICE (HA)

Année	Activités liées à la plantation			Éclaircie précommerciale
	Préparation de terrain	Plantation d'arbres	Soins sylvicoles	
2020-2021	1 244	1 466	952	2 611
2019-2020	1 210	1 328	914	2 668
2018-2019	914	931	868	2 830*

* Mise à jour d'après le rapport de 2018-2019.

Annexe B : Récolte sur les terres de la Couronne

PRODUITS FORESTIERS RÉCOLTÉS SUR LES TERRES DE LA COURONNE (M³)

Année	Groupe d'essences	Titulaires de permis et de sous-permis	Premières Nations	Permis spéciaux	Total
2020-2021	Résineux	3 184 753	199 595	7 033	5 210 732
	Feuillus	1 729 729	57 137	32 485	
2019-2020	Résineux	3 408 969	202 814	13 201	5 600 492
	Feuillus	1 895 206	52 876	27 426	
2018-2019	Résineux	3 371 454	202 600	3 275	5 468 007
	Feuillus	1 803 182	49 958	37 538	

Annexe C : Incendies

SUPERFICIE DÉTRUITE PAR LE FEU EN HECTARES (HA) 2020, 2019, 2018

Région		1	2	3	4	Total
2020	Incendies	84	121	220	37	462
	ha	33	1 048	230	78	1 389
2019	Incendies	49	26	85	22	182
	ha	36	38	145	9	228
2018	Incendies	77	78	104	26	285
	ha	43	154	98	17	312

Moyenne décennale : 236 incendies, 320 ha

INCENDIES DE FORÊT EN 2020

Cause	Nombre	ha
Cause humaine/industrielle	385 (83 %)	1 224 (88 %)
Foudre	28 (6 %)	51 (4 %)
Cause inconnue	49 (11 %)	114 (8 %)

Annexe D : Poissons et faune

PERMIS DE CHASSE DÉLIVRÉS

Type de permis ¹	Cerf de Virginie	Orignal ²	Ours	Petit gibier	Animaux nuisibles	Mineurs ³
Résident	45 109	4 732	7 372	12 486	11 791	727
Chasseur désigné		3 570				
Non-résident	99	98	58	140	5	
Total en 2020	45 208	8 400	7 430	12 626	11 796	727
Résident	42 256	4 663	4 995	10 701	9 618	884
Chasseur désigné	-	3 459	-	-	-	-
Non-résident	692	100	2 382	425	12	-
Total en 2019	42 948	8 222	7 377	11 126	9 630	884
Résident	42 788	4 352	5 146	10 387	9 644	967
Chasseur désigné	-	3 287	-	-	-	-
Non-résident	247	100	478	407	23	-
Total en 2018	43 035	7 739	5 624	10 794	9 667	967

1 1 015 permis groupés vendus en 2020.

2 Les chasseurs d'orignal qui demeurent au Nouveau-Brunswick peuvent désigner un autre chasseur qui les accompagnera. La limite de prises d'un orignal par expédition de chasse demeure en vigueur.

3 L'équivalent d'un permis de chasse au petit gibier pour les personnes âgées de 12 à 15 ans.

PERMIS DE PÊCHE À LA LIGNE DÉLIVRÉS

Espèce	2020	2019	2018
Saumon de l'Atlantique	9 244	11 381	12 054
Autres espèces*	58 789	48 839	50 146
Total	68 033	60 220	62 200

* Comprend les ventes de permis de pêche sous la glace.

VENTILATION DES PERMIS DÉLIVRÉS EN 2020

Pêche à la ligne	Résident	Non-résident
Saumon de l'Atlantique	8 730	514
Truite, etc.	56 079	1 016
Pêche sous la glace	1 610	84
Eaux réservées de la Couronne*		Résidents seulement
Miramichi		790
Restigouche		434
Patapédia		4

* Sections réservées à la pêche ordinaire